

CHARTRE INTERNE DE LA JJCP Judo Jujitsu Club Plesséen

L'association est soucieuse de maintenir l'esprit convivial mais aussi de faire respecter les valeurs du sport.

La présente charte doit être signée par chaque membre de l'association en même temps que son bulletin d'adhésion annuel.

- **Respect des installations sportives mise à disposition**

L'association bénéficie de la mise à disposition de locaux pour ses activités. Chaque membre se doit de respecter le règlement intérieur de ces locaux ainsi que son personnel.

Chacun doit veiller à garder propres les locaux mis à leur disposition : vestiaires, sanitaires et douches, y compris lors de compétitions dans d'autres lieux.

L'accès aux vestiaires est réservé aux pratiquants, aux dirigeants et aux officiels.

Les parents, dont les enfants sont âgés de moins de 16 ans, y sont autorisés pour assister leur enfant.

Les vestiaires seront ouverts uniquement aux heures d'entraînement.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration d'objets de valeur ayant eu lieu dans le cadre de la pratique sportive organisée par ses soins.

A ce titre, elle déconseille vivement de laisser des objets de valeur dans les vestiaires.

- **Respect des encadrants et des autres pratiquants**

L'ensemble des intervenant de l'association, dirigeants, bénévoles, entraîneurs sont engagés à faire vivre les valeurs du sport de la vie associative.

Chaque membre doit en faire de même respectant les valeurs de savoir vivre et de respect de tous.

- **Manquement à la Charte**

Tout membre de l'association ne respectant pas cette charte pourra se voir convoquer devant l'organe disciplinaire de l'association.

- **Autorisation droite à l'image**

Sous réserve de préserver l'intimité de la vie privée, j'autorise les responsables de la JJCP et pour une durée de 2 ans à dater de la présente à :

- Photographier ou filmer le membre de l'association dans le cadre des activités organisées par l'association
- Publier ces photos ou film sur les supports de communication de l'association
- Utiliser ces photos ou film pour une mise à disposition de la presse ou de médias extérieur

J'ai pris note que l'association s'engage à n'utiliser sauf mon accord que des photos ou films présentant au minimum 3 membres de l'association et dans le cadre uniquement des activités qu'elle organise.

Fait le à

Nom et Prénom de l'adhérent

Représentant légal si mineur

Signature de l'adhérent ou de son représentant légal précédé de la mention « lu et approuvé »